

Le Refuge du Collectif R à Lausanne (2015-2018)

Pauline Milani, Graziella de Coulon, Lausanne

Le 8 mars 2015, une dizaine de personnes occupent l'église de la paroisse réformée (protestante) de St-Laurent, au cœur de la ville de Lausanne, et ouvrent un Refuge dans la salle paroissiale pour protéger les migrant·e·s en danger d'expulsion de Suisse, suite aux accords de Dublin. Grâce à l'investissement de près de deux cents personnes, coalisées dans le *Collectif R*, l'occupation durera 32 mois et permettra d'empêcher le renvoi de 220 personnes, dans un contexte a priori hostile aux réfugié·e·s.

Dès le 8 mars 2015, le *Collectif R* demande l'abolition des accords dits de « Dublin »¹, pièce angulaire de la politique européenne d'asile. Si cette exigence n'a pas été, à ce jour, couronnée de succès, l'histoire de cette lutte mérite tout de même qu'on s'y arrête, car elle dépasse la simple expérience locale. Elle met en lumière l'imbrication des politiques européennes, nationales et locales, et montre les possibilités offertes par la désobéissance civile quand elle ouvre un espace d'imagination et de créativité, tout en révélant en même temps les limites de cette action.

Le *Collectif R* a, dès son apparition, fait beaucoup parler de lui dans la presse régionale, puis nationale, en raison de ses buts, de son mode d'action peu conventionnel et de son organisation autogérée, souvent incompris par le public.

Avant d'ouvrir le dialogue sur cette aventure, nous voulons revenir brièvement sur quelques données factuelles. Pour une analyse plus fine du développement du collectif, nous nous permettons de renvoyer au travail de *Bachelor* en travail social de Eve Chervet et Kathia Duboux, qui ont analysé l'organisation de cette action de désobéissance civile².

Origines et contexte général

Le *Collectif R* apparaît sur la scène publique subitement le 8 mars 2015. L'ouverture du Refuge n'est pas un acte spontané mais réfléchi qui s'inscrit dans une longue histoire locale³ de résistance face au démantèlement du droit d'asile en Europe en général, et en Suisse en particulier⁴.

Le 7 novembre 2014, une vingtaine de personnes se réunissent à l'invitation d'une poignée de militantes du collectif *Droit de rester* pour discuter de la situation des personnes déboutées de l'asile ou dans le processus Dublin. Le collectif *Droit de rester* – créé en 2007 pour défendre les droits des personnes déboutées de l'asile⁵ –, est à ce moment-là confronté aux nombreux cas de réfugié·e·s dont la demande d'asile n'a même

¹ Dorénavant Dublin dans le texte. Voir <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/internationales/international-zusammenarbeit/europa-migropolitik/schengen-dublin/dublin.html>

² Eve-Marie Chervet et Kathia Duboux, *La désobéissance civile à l'épreuve de la démocratie semi-directe. Le cas du refuge Saint-Laurent à Lausanne*, travail présenté à la Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne, juin 2017.

³ Au niveau national, Solidarité sans frontières dénonce depuis 2004 les accords Dublin et fait un grand travail d'information et d'analyse des mécanismes de démantèlement du droit d'asile. Ses bulletins rendent compte de ses prises de position, et des autres luttes plus locales pour le droit d'asile en Suisse : www.sosf.ch.

⁴ Irène Schmidlin, Christophe Tafelmacher, Hélène Küng, *La politique suisse d'asile à la dérive*, Lausanne, éd. d'En Bas, 2006 ; Christophe Tafelmacher, Jean-Michel Dolivo, "Migrations: états des luttes en pays de Vaud", in *Plaidoyer*, 3/07, pp. 52-55 ; Christophe Tafelmacher, "Canton de Vaud: la résistance continue", in *Plaidoyer*, 1/06, pp. 52-55.

⁵ Karine Povlakic, *Suppression de l'aide sociale. Un instrument de contrainte*, Lausanne, éditions d'En bas, 2011.

pas été examinée sur le fond par la Suisse et qui doivent être renvoyé·e·s vers le premier pays traversé en Europe, à cause des accords Dublin, entrés en vigueur fin 2008 en Suisse.

Les personnes qui répondent à l'appel viennent des milieux de la gauche lausannoise et représentent des groupes très divers: collectifs de soutien aux sans-papiers ou aux migrant·e·s en général, syndicats, petits partis de la gauche radicale ou écologique, mais pas seulement. On retrouve aussi des travailleuses sociales proches des institutions, et quelques personnes non organisées, mais actives occasionnellement dans les luttes pour les droits des migrant·e·s.

Il s'avère toute de suite que la protection des personnes menacées de renvoi vers l'Italie est une priorité. Ce choix s'explique par l'urgence de la situation que vivent alors les réfugié·e·s en Italie, pays de premier accueil de la plupart des migrant·e·s, une urgence qui fait alors régulièrement la une des médias. De plus, le 4 novembre 2014, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) vient de rendre un arrêt qui désavoue le renvoi d'une famille afghane en Italie, suscitant ainsi l'espoir d'un arrêt des renvois vers ce pays, comme cela avait été le cas pour la Grèce en 2011⁶.

Le 21 novembre 2014, la décision est prise d'ouvrir un refuge dans une église. Choisir une église comme lieu de refuge s'impose alors par sa dimension symbolique et par l'expérience de précédentes luttes en faveur de réfugié·e·s, où des églises, protestantes et catholiques, avaient apporté leur soutien logistique et symbolique au mouvement⁷. Mais les institutions religieuses du canton de Vaud ont désormais durci leur position et il n'est plus question en 2014 pour leurs responsables de soutenir des actions de désobéissance envers les décisions de l'État.

Notre petit groupe décide donc d'arrêter les négociations ouvertes avec les responsables des deux institutions (protestantes et catholiques) et de «prendre Refuge» dans la salle de paroisse de St-Laurent (protestante), choisie en raison de sa centralité et de la commodité de ses locaux: l'église en plein centre de la ville de Lausanne.

Il est remarquable que cette vingtaine de personnes, d'horizons divers, bien que marquée à gauche, se soit entendue si rapidement pour ensuite travailler d'arrache-pied à planifier une occupation adéquate pour héberger plusieurs personnes. Si cela a été possible, c'est sans doute à cause du tissu social, des liens qui unissent ces personnes, dont beaucoup partagent une histoire de luttes communes, mais aussi à cause de la violence des renvois exécutés par les autorités vaudoises.

Le Collectif R

Le 8 mars, le *Collectif R* publie un manifeste⁸ pour expliquer son action, dans lequel il demande au gouvernement cantonal d'appliquer un moratoire sur tous les renvois Dublin, en particulier à destination de l'Italie, et de mettre en place une politique d'*hospitalité*. Les autorités cantonales sont ciblées en premier lieu, car le système fédéraliste de la Suisse donne à chaque canton une marge de manœuvre, puisque ce sont

⁶ Décision CEDH du 4.11.2014, Tarakhel c. Suisse.

⁷ En 1985, la paroisse St-Amédée avait ainsi offert un toit pendant deux mois à soixante-quatre personnes originaires du Zaïre, du Chili ou de Turquie. En 2000-2001, le mouvement "En 4 ans on prend racine" avait ouvert un refuge pour des Kosovar·e·s débouté·e·s de l'asile, dans une église protestante. En 2004, une *Coordination Asile* du canton de Vaud était ensuite fondée pour empêcher le renvoi de 523 personnes originaires pour la plupart d'ex-Yougoslavie. Depuis trente ans, des dizaines d'églises ont ainsi abrité dans toute la région des personnes menacées de renvoi, souvent des familles, leur permettant dans la plupart des cas d'obtenir des droits de séjour.

⁸ Voir annexe 1, *Manifeste* du 8 mars 2015.

eux qui exécutent les renvois, et non une police nationale. Le collectif demande ainsi au canton de Vaud de s'opposer à la politique fédérale en matière d'asile.

Si le manifeste ne fait pas référence directement à la notion de désobéissance civile, les personnes qui en sont à l'origine s'inscrivent clairement dans ce type de démarche⁹. Pourtant, cette position sera par la suite peu débattue au sein du collectif.

Le 8 mars 2015, le *Collectif R* est composé d'une vingtaine de militant·e·s, de six personnes originaires d'Érythrée et d'Éthiopie menacées de renvoi, et de dizaines de personnes solidaires qui viennent apporter leur aide pour l'installation du Refuge. Très vite, le collectif de base est dissous dans l'assemblée générale hebdomadaire, qui devient souveraine pour prendre toutes les décisions. Des traductions sont organisées pour permettre aux réfugié·e·s de prendre part aux discussions.

Le collectif est organisé de manière horizontale et est ouvert à tou·te·s: toute personne qui le souhaite peut participer au collectif et intégrer l'assemblée générale. On crée très vite des groupes de travail, pour organiser les actions ou le ravitaillement. Après deux semaines, cent personnes participent de manière régulière aux activités du collectif, et des dizaines d'autres viennent visiter le Refuge, apportent de la nourriture ou versent des contributions financières. Le collectif comptera très vite près de deux cents militant·e·s.

Le collectif a été, durant toute son existence autonome, tant face aux partis qu'aux syndicats ou autres associations, même si elles ont été nombreuses à le soutenir, que ce soit de manière logistique (prêt de machines à photocopier, don de nourriture, par ex.) ou symbolique (cosignature de tracts, participation aux manifestations). Il a également réussi à s'autofinancer totalement: les militant·e·s ont organisé de très nombreuses actions de soutien pour récolter de l'argent (concerts, courses à pied, etc.) et pouvaient compter sur un grand réseau de donateurs et donatrices, certain·e·s très régulières et généreuses. Car le Refuge coûte dès le début cher au collectif¹⁰: il s'agit en effet d'y faire dormir, manger, vivre six réfugié·e·s et plusieurs personnes de soutien, 24h sur 24h.

Le fonctionnement du Refuge

Le principe du refuge est simple: il s'agit de protéger des réfugié·e·s durant les quelques semaines ou mois pendant lesquels un renvoi est possible. En effet, la majorité des personnes qui demandent l'asile en Suisse sont auparavant passées par un autre pays européen (sans forcément y demander l'asile) et sont ainsi soumises aux accords de Dublin. Dès lors, la Suisse peut les renvoyer vers ce premier pays, mais doit le faire généralement dans les 6 mois. Si le renvoi n'a pas eu lieu dans ce laps de temps, les autorités fédérales doivent examiner la demande d'asile¹¹. Il s'agit donc d'échapper au renvoi durant ces 6 mois, sans pour autant disparaître, au risque de voir ce délai porté à 18 mois.

Les réfugié·e·s qui entrent au Refuge le font lorsque la menace de renvoi s'avère imminente. Le collectif l'annonce officiellement aux autorités: ainsi la personne n'a pas disparu. Mais elle habite désormais une église, lieu symboliquement inviolable, un lieu qu'elle ne quitte plus tant qu'elle est menacée. Des membres du collectif sont présent·e·s

⁹ Voir à ce sujet l'analyse détaillée de Eve Chervet et Kathia Duboux.

¹⁰ Le budget fluctue en fonction du nombre de personnes protégées, mais peut être estimé à 700 frs par mois.

¹¹ Pour des explications plus détaillées sur le fonctionnement de Dublin, on se rapportera notamment à la revue éditée par *Vivre ensemble*, "Dublin. Déni de protection", n° 167, avril 2018; ainsi qu'à l'analyse de Sosf: Heiner Busch, « Dublin et la Suisse. Exporter l'asile est économique alors que faire preuve d'humanité coûte », in *Bulletin de SOSF*, juin 2018.

24h/24h et prêt·e·s à alerter un large réseau de soutien, la presse, des politicien·ne·s, qui peuvent se rassembler très vite à l'église en cas d'intervention policière. Les habitants du Refuge eux-mêmes quittent l'église uniquement en cas d'urgence médicale et toujours accompagnés.

Le principe est donc simple: protéger les réfugié·e·s dans un lieu symbolique, le faire publiquement, et exposer sur la place publique la violence à laquelle ils et elles sont exposé·e·s, celle d'un renvoi forcé. Le *Collectif R* a de nombreux adversaires, mais suffisamment de soutien populaire pour qu'une telle intervention déclenche une vague de soutien. La police n'interviendra donc jamais dans le Refuge¹².

Dès qu'un habitant voit son délai Dublin levé, il sort du refuge, et un autre prend sa place. Entre mars 2015 et novembre 2017, 123 personnes habitent le Refuge. Au total, grâce à un réseau de parrains et de marraines, des personnalités publiques qui osent dire aux autorités qu'elles hébergent à leur domicile des «dubliné·e·s», grâce à des cachettes plus anonymes aussi, 514 personnes ont été aidées par le *Collectif R*, dont 50 familles et 20 femmes seules. Concrètement, en 32 mois, le *Collectif R* a empêché 220 expulsions¹³.

Le 26 avril 2016, après plus d'une année d'occupation de St-Laurent, et lassé par les conflits de propriétés avec l'église protestante, le collectif déménage son refuge dans la paroisse catholique de Mon-Gré, près de la gare de Lausanne¹⁴. La paroisse offre au collectif un contrat de confiance. Le Refuge y reste ouvert jusqu'au 25 novembre 2017. Depuis mai 2017, les autorités vaudoises assignent les dubliné·e·s à résidence avant que nous n'ayons la possibilité de les aider, rendant notre lutte de plus en plus difficile à mener.

Aujourd'hui, il n'y a plus de Refuge, qui a constitué durant 32 mois l'outil politique central de la lutte du *Collectif R* contre les accords Dublin. Le mouvement reste actif, mais à un niveau bien moindre qu'auparavant¹⁵.

Cet entretien est pour nous l'occasion de revenir sur ces mois de lutte intense et de prendre le temps de réfléchir à ce qu'elle a permis de créer, ce qu'elle nous a apporté, mais aussi aux limites de cette aventure. Notre point de vue a été forgé par d'intenses discussions avec les autres membres du collectif, mais reflète ici avant tout des positions personnelles et n'engage que nous.

L'histoire du Refuge

Je m'appelle Pauline Milani, je suis historienne et militante, j'ai 35 ans.

Je m'appelle Graziella de Coulon, je suis une militante de longue date et j'ai 72 ans.

Ensemble, nous avons participé aux différentes luttes pour les droits des migrants qui se sont succédées à Lausanne : La *Coordination Asile*, le *Groupe Action* et le collectif *Droit de rester*, pour nous retrouver finalement dans le petit groupe de femmes qui en 2014 a vu l'urgence et l'évidence d'une résistance organisée pour soustraire des migrant.e.s au renvois Dublin. Et le *Collectif R* est né, le refuge s'est ouvert et la résistance a fait face aux violences institutionnelles vécues par les migrant·e·s.

¹² Elle ne se gênera toutefois pas pour arrêter des habitants du refuge lors de sorties, ni de faire des perquisitions chez les militant·e·s ou proches du Collectif.

¹³ Voir annexe 3, chiffres du collectif R, donnés à la fermeture du refuge le 25.11.17.

¹⁴ Sur les conflits avec les Églises, voir à nouveau Eve Chevret et Kathia Duboux.

¹⁵ La lutte contre Dublin se poursuit sous d'autres formes et avec d'autres groupes, notamment dans la coalition « Appel Dublin ». Toutes les informations sont disponibles sur le site de Solidarité sans frontières, www.sosf.ch.

Notre témoignage fait partie du Programme *Exil et Citoyenneté*¹⁶ auquel nous collaborons¹⁷ et qui pose deux hypothèses exploratoires sur l'exil et le desexil (voir programme et travaux sur le site : exil-ciph.com) : Serions-nous toutes et tous des exilé·e·s ? Est-il possible de nous desexiler ? C'est aussi le témoignage d'une belle et longue résistance et en même temps un moment d'introspection sur notre engagement propre à nous deux.

L'ouverture du Refuge qui signifiait concrètement la protection des migrant·e·s en danger d'expulsion était un acte de désobéissance civile à laquelle on appelait aussi la société civile avec notre Manifeste : « Désobéissons »¹⁸. Comment accepter, pour autant de personnes, l'exclusion de leurs droits légitimes et fondamentaux ? Dès lors que le règlement de Dublin viole leurs droits et en même temps va à l'encontre des valeurs qui sont les nôtres, comme celle de l'hospitalité, la désobéissance devenait une évidence. Même si, de toutes parts, le discours était le même : la Suisse¹⁹ a adhéré au règlement Dublin, elle s'est alignée sur l'Europe et ne peut pas faire cavalier seul. Notre conviction était et est toujours la même : oui, la Suisse peut et devrait être un exemple pour les autres nations. Le défi était de tenir le coup dans la désobéissance. Et tout le *Collectif R* l'a relevé, appuyé par l'adhésion à notre lutte d'une grande partie de la population du canton de Vaud.

Nous n'avons pas considéré notre désobéissance comme un acte révolutionnaire. Nous étions davantage dans le cadre défini par Hannah Arendt. Nous nous opposons à des lois, au nom de principes communs, par un acte public dans le but d'initier un mouvement de protestation collectif. Notre première revendication vis-à-vis de l'État suisse était qu'il utilise une possibilité existant dans le règlement Dublin prévoit, c'est à dire, la « clause de souveraineté »²⁰ qui permet à un État de garder sur son sol des personnes «dublinées».

En revanche, il y a des aspects de notre action qui peuvent être vus comme révolutionnaires, même s'ils ne sont pas le fondement d'un changement sociétal: nous mettons l'hospitalité à la place de l'exclusion, nous cassons certaines règles qui imposent l'obéissance aveugle à des lois discriminantes et ouvrons l'espace très restreint en droits des populations arrivées dans le canton à la recherche de protection. Ça concerne des milliers de personnes broyées par les lois et c'est changer ce qui est établi. À partir de là plein de choses peuvent se créer.

Par notre action, nous n'avons jamais revendiqué la prise de pouvoir. La base de notre lutte était la notion d'hospitalité. Nous voulions l'hospitalité à la place de la fermeture et de l'exclusion. Néanmoins, il était impossible de ne pas voir, de ne pas s'engager aussi dans d'autres luttes, même à l'intérieur du refuge, à l'intérieur du mouvement. Les inégalités raciales, les différences hommes/femmes ou suisses/étrangers ou riches/pauvres étaient présentes dans ce laboratoire de vie qu'a été le Refuge. Nous

¹⁶ Il s'agit d'un Programme *Exil, Création Philosophie et Politique. Philosophie et Citoyenneté contemporaine*, du Collège International de Philosophie (CIPh) qui s'est déroulé entre la Suisse et Paris entre 2010 et 2016.

¹⁷ Précisons que Graziella de Coulon a été et reste la référente à Lausanne du Programme du CIPh dès le début du Programme.

¹⁸ Voir annexe 1.

¹⁹ Bien que la Suisse ne fasse pas partie de l'UE, elle a signé les Accords de Schengen et Dublin.

²⁰ L'article 17 du règlement Dublin III permet en effet aux Etats signataires de traiter eux-mêmes les demandes d'asile sans, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion. Voir à ce propos le décryptage proposé par la revue *Vivre ensemble* par Giada de Coulon et Sophie Malka, « Clause de souveraineté: le Conseil fédéral confirme que pour une majorité des cas la Suisse était contrainte de l'appliquer », publié sur asile.ch, 22 décembre 2017, modifié le 11 janvier 2018.

étions moins confrontés à une lutte horizontale qu'à un croisement de différentes luttes. Nous pouvons donc affirmer que la lutte pour l'hospitalité a souvent imbriqué des luttes féministes, des luttes antiracistes, voire des luttes de classes. Pendant tout ce parcours politique, il a été évident pour nous que les migrant·e·s sont aujourd'hui des acteurs majeurs de la politique dans toute l'Europe et que dans ce rôle, ils pourraient mener à des changements pour la création d'une autre société. Entre les quatre murs du refuge, pendant presque trois ans, nous avons vu un embryon de ce que pourrait être cette nouvelle société sans barrières.

La protection de l'être humain était bien sûr l'évidence même de notre lutte, mais nous n'étions pas dans une logique humanitaire, mais dans une logique de droit. La protection est un droit. Avec les migrant·e·s, au travers d'appropriations des droits fondamentaux pour tout le monde, nous avons essayé d'ouvrir une brèche dans les frontières, d'abattre des murs et de revendiquer la liberté de mouvement. Dans ce sens, nous étions bien loin et bien différents de la notion libérale d'hospitalité.

Avec des aspirations aussi importantes et dans la situation réelle, par moment difficile à assumer, on peut se demander comment nous avons pu tenir aussi longtemps. Il y a bien sûr eu des conflits, beaucoup de conflits. Le refuge fonctionnait avec une organisation horizontale, aussi bien le ou la militant·e de longue date que le ou la plus jeune qui venait de débarquer avait le même droit à la parole et aux décisions. Néanmoins un pouvoir informel existait. Ce pouvoir exercé entre autres par nous deux, était à notre avis difficile à éviter en raison de la différence d'expérience politique parmi les gens. Il y a donc eu des confrontations, des remises en cause salutaires, mais nous n'avons pas toujours été capables de quitter le compromis, le consensus. Rarement, nous avons laissé éclater des conflits ou alors nous n'avons pas toujours été capables de les résoudre, souvent par la peur du conflit lui-même. Le refuge a ainsi perdu des militant·e·s faute de pouvoir trouver une solution à des visions très différentes de la lutte. Nous avons eu beaucoup de peine à prendre des décisions claires et à nous y tenir. Il faut dire que la pression des autorités était grande et, malgré un soutien certain parmi la population, nous nous sommes souvent senties un peu trop seul·e·s.

Un des différents importants pendant toutes ces années a été la question de notre ouverture ou pas envers les autorités politiques. La question des éventuelles alliances avec d'autres luttes ou la limitation à une action humanitaire ont aussi très souvent été des problèmes difficiles à gérer. Fallait-il juste offrir une cachette, de la nourriture et de la compagnie, fallait-il continuer les discussions/négociations avec le Conseil d'État (pouvoir exécutif du canton de Vaud) ou pas, nous allier à d'autres collectifs ou association ou continuer seul·e·s notre lutte?

Le Refuge a été un lieu d'élaboration de conflits, ce qui n'a pas été facile. La «population» du refuge extrêmement variée contribuait ainsi à une grande richesse de forces et d'idées, mais aussi à d'inévitables conflits. Des hommes, des femmes, des Suisses, des migrant·e·s, des gens politisés avec expérience, d'autres qui participaient à leur première lutte, des jeunes, des plus vieux ou vieilles, des personnes portées par des principes humanitaires ou religieux, des membres de partis politiques, etc.. En somme, c'était le monde entier et c'était très bien ainsi. C'est grâce à ces différences que des conflits ont éclaté, mais c'est aussi grâce à ces différences que le refuge a pu exister pendant trois ans.

De plus nous avons aussi inévitablement assisté à des conflits interpersonnels, mais des conflits de genre n'ont pas prédominé. Le pourcentage hommes/femmes a varié pendant ces années. Tout au début, les réfugiés étaient 5 hommes et une femme. Après une année,

il n'y avait plus que des hommes. Pour des raisons de logistique, les femmes étaient protégées ailleurs et n'étaient pas tellement présentes aux assemblées générales ou dans la vie du refuge. Du côté des militant·e·s, les hommes étaient bien plus présents pendant la première année. C'était le moment où le *Collectif R* était très actif, surprenant et puissant. Petit à petit, le Refuge devenait un peu ronronnant, une habitude, un fait. La lutte était moins visible, mais tout aussi importante. Il fallait tenir bon et beaucoup d'hommes ont quitté le navire. Des femmes aussi ont quitté mais tout ce monde a continué à être solidaire à distance.

Il faut néanmoins souligner que le rôle des femmes a été primordial. Déjà, sans femmes, pas de refuge. N'oublions pas que la nécessité et la volonté d'ouvrir un refuge est partie d'un petit groupe de femmes du collectif *Droit de Rester*. Peut-être que les femmes ont plus de courage, plus de force pour tenir à la longue, peut-être que les femmes ont moins d'aspiration personnelle au pouvoir. Néanmoins, ce qui reste de cette expérience est la conviction d'avoir pu travailler ensemble, hommes, femmes, réfugiés ou pas, avec succès et dans la confiance et le respect réciproque pendant longtemps.

Tout au début, le but du collectif était soit d'être un mouvement rassemblant des personnes suisses ou des habitants en Suisse avec un permis de séjour et des réfugiés, soit alors d'être l'étincelle pour faire naître un mouvement de migrant·e·s. Aucun des deux n'a pleinement réussi. Il a peut-être manqué de portes grandes ouvertes pour que les réfugiés puissent s'engouffrer dans le mouvement qui s'était construit autour d'eux plutôt qu'avec eux. Avons-nous, les militant·e·s, fait suffisamment d'efforts pour que les réfugiés se sentent partie prenante du mouvement, alors qu'ils étaient ses principaux éléments? À plusieurs reprises, des voix se sont fait sentir à l'intérieur du mouvement qui mettaient en évidence le danger de laisser les réfugié·e·s en marge du mouvement. Ces voix sonnaient juste, mais peu d'entre eux ont trouvé leur place et vraiment participé à la vie politique du mouvement.

Il ne faut pas oublier la situation particulière des personnes soumises aux accords de Dublin qui ont passé par le refuge. Elles arrivaient toutes d'un long et douloureux voyage, elles ne parlaient souvent pas français, elles n'étaient pas toutes ressortissantes du même pays, ne se comprenaient souvent pas entre elles, n'étaient en Suisse que depuis moins de six mois. Toutes ces personnes, contraintes de se battre pour rester en Suisse étaient prêtes à faire confiance à ce groupe de militantes, sans vraiment comprendre ce qui se passait.

Mais ce « ce qui se passait » c'est-à-dire, les rencontres, les assemblées, les discussions même en privé, les manifestations, les contacts avec les journalistes et surtout l'élan de solidarité manifesté envers les réfugiés, a amené certains d'entre eux à comprendre la nécessité d'être unis. "C'est bien d'être beaucoup", la phrase a souvent été proclamée par les réfugié·e·s!

L'entrée au refuge était pour chaque migrant un acte de résistance. Il s'agissait de se mettre à l'abri de la violence, soi-même, avec son propre corps. C'est un acte d'autodéfense politique contre une situation d'impuissance dans laquelle on veut enfermer les migrant·e·s. Et cette zone de possibilité de résistance, c'est justement le refuge qui l'a offerte.

On peut poser la question : quel sens donner à cette lutte pour la régularisation des migrant·e·s alors que nous sommes suisses et souvent entre suisses, sans parvenir à favoriser la naissance d'un mouvement de révolte des migrant·e·s eux-mêmes ? Est-ce du paternalisme?

Nous pensons pouvoir affirmer que personne à l'intérieur du *Collectif R* n'a agi par paternalisme et personne ne s'est engagé par dévouement à la détresse des migrant·e·s.

En revanche, l'injustice faite à cette population au nom du peuple suisse a été le moteur de la résistance. Nous sommes aussi le peuple suisse, et le peuple qui dit non. Et nous voulons que ce non puisse compter. Les valeurs communes pour lesquelles nous nous battons sont loin de la politique discriminante, faite de peur, de fermeture égoïste, de refus aveugle de solidarité. Loin aussi d'une vision suicidaire du futur de ce pays.

Pour rendre visible et réelle notre révolte, nous n'avons pas simplement dit non à certaines lois, nous avons créé une ouverture vers un nouveau type de société. Ce vivre ensemble autrement s'est limité aux portes du refuge. Bien sûr, nous sommes allés vers l'extérieur, vers la société. Nous avons même investi l'Université, en occupant durant une semaine ce lieu qui devrait être selon nous un espace idéal pour discuter des questions qui nous préoccupaient. Nous avons réussi durant cette semaine à intéresser des étudiant·e·s, des professeur·e·s, qui sont venu·e·s débattre avec nous et rencontrer, parfois pour la première fois, des réfugié·e·s.

Nous avons également fait un grand travail de communication : des visuels, des films, une présence sur les réseaux sociaux, tout cela été très imaginaire et coloré. Les actions « coup de poing », que ce soit occuper l'Université ou une place publique, déployer des banderoles en ville, nous ont aussi permis d'attirer une large attention des médias²¹.

Des groupes, des associations, des syndicats, des simples citoyen·ne·s nous ont soutenus, mais la lutte est restée limitée. Peut-être par manque de moyens, par manque d'espace, par manque de dialogue, par manque de convergence avec d'autres points de lutte ouverts. La spécificité du collectif, celle d'avoir en son sein des gens très fragilisés et en danger grave, donc à protéger, nous a peut-être aussi retenus de nouer des alliances, même ponctuelles.

Maintenant, le refuge a été fermé. En effet, la situation politique ayant changé il n'est plus possible de mettre à l'abri physiquement des personnes en danger.

En revanche, le *Collectif R* n'a pas été dissout. Des activités de groupes spécifiques (groupe action, permanence Dublin, groupe de discussion) sont encore en place. Il faudrait néanmoins probablement déclarer officiellement fermé le Refuge et en faire le bilan. Quitte à recommencer sur d'autres bases, ailleurs ou avec d'autres moyens, d'autres alternatives politiques. Nous avons, à notre avis, manqué de courage pour bien finir cette belle lutte. La question est ouverte.

D'autres perspectives pourraient être intéressantes. En partant de la constatation que l'État ne protège pas, il est de plus en plus évident qu'un mouvement d'autodéfense citoyenne doit se faire une place dans cette société. La notion de peuple doit être déconstruite pour que le peuple que nous sommes aussi trouve la légitimité de créer des alternatives, face au danger de délit de solidarité ou d'insoumission.

Pour terminer cette histoire, il faut aussi souligner l'énorme engagement de tous et toutes les militant·e·s durant les trois ans du refuge. Tenir un refuge, ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, c'est très difficile. Rarement une résistance a pu tenir aussi longtemps : sept jours sur sept, trois ans sans interruption. Elle a mis en lumière les agissements inacceptables de la part des autorités et a protégé beaucoup de personnes d'un renvoi de Suisse, violent et dramatique.

²¹ Le site www.desobeissons.ch conserve la trace de la plupart de ces actions.

Nous sommes fières d'ajouter le Refuge du *Collectif R* à la déjà longue liste des résistances dans le Canton de Vaud et nous sommes convaincues que la lutte va continuer tant que l'injustice, l'apartheid et le mépris des personnes réfugiées n'auront pas cessé.

Annexes:

- 1) Manifeste du 8 mars 2015.
- 2) Chronologie du Collectif R, 20.11.2017.
- 3) Statistiques du Collectif R, 20.11.2017.

Annexe 1 : Manifeste R

Suite à l'occupation de l'Eglise Saint-Laurent du 20 décembre 2014;

Suite au soutien massif en faveur de la déclaration «Nous désobéissons» visant à dénoncer la criminalisation de la solidarité avec les migrant-e-s menacé-e-s de renvoi;

Suite au lancement d'une pétition contre les renvois Dublin vers l'Italie;

En raison de la poursuite des refoulements en Italie et des expulsions de migrant-e-s établi-e-s en Suisse depuis de longues années;

Face au harcèlement permanent que les autorités infligent à des personnes traumatisées et épuisées,

Nous, personnes solidaires, exerçons notre devoir d'hospitalité et soutenons l'occupation de l'Eglise Saint Laurent afin d'y constituer un refuge contre les renvois de requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Nous demandons:

1) un moratoire sur tous les renvois Dublin vers l'Italie et sur les renvois de personnes traumatisées ou malades vers d'autres Etats signataires des accords de Dublin.

Le système Dublin ⁽¹⁾ est de plus en plus remis en cause par les organisations de terrain. Il a également été critiqué par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Arrivant épuisés, meurtris et souvent traumatisés, les migrant-e-s doivent faire face à un traitement purement administratif de leurs demandes: les motifs d'asile ne peuvent pas s'exprimer, ni les motifs secondaires de venue en Suisse. Les personnes sont déportées d'un Etat à l'autre comme des fardeaux. Cette maltraitance systématique brise des vies! Dans un arrêt récent, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que la Suisse violerait l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH) en renvoyant sans garantie une famille vers l'Italie. Malgré cet arrêt, le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) poursuit le renvoi de demandeurs et demandeuses d'asile, y compris de familles, vers ce pays. En Italie, faute de structures d'accueil adéquates, des dizaines de milliers de migrant-e-s doivent vivre dans la rue, sans assistance aucune.

Selon le HCR, fin juin 2014, seul un réfugié ou demandeur d'asile sur quatre pouvait prétendre à un toit!

Andom, 27 ans, a fui la dictature en Erythrée et son service militaire à durée indéterminée. Il a passé quatre ans sur le chemin de l'exil, travaillant pour payer son voyage. Arrêté et refoulé par les autorités libyennes, il a finalement pu traverser la Méditerranée, où il a vu des compagnons de route tomber malades et se faire jeter par-dessus bord. Connaissant le calvaire que vivent les migrants en Italie, il a tout fait pour éviter d'y rester mais n'a pas pu échapper à la prise d'empreintes digitales.

C'est pour cela que les autorités suisses le mettent aujourd'hui à l'index et ont interrompu son stage de pâtissier à Lausanne. «Jamais dans ma vie je n'ai eu de tranquillité, dit Andom. Pourquoi les autorités de ce pays ne me donnent-elles pas la paix?»

Mikili, 23 ans, a subi la prison et des mauvais traitements en Erythrée pour avoir refusé de posséder une arme à la maison. Comme Andom, il a traversé le désert jusqu'en Libye. Il a «pleuré des larmes de sang» sur le bateau qui devait l'emmener en Europe et qui était en train de chavirer lorsque ses occupants ont été sauvés par la marine italienne. Sur la péninsule, il a rencontré des compatriotes SDF. «Je les voyais dormir dehors et je ne veux pas que ça m'arrive», explique Mikili. Mais le jeune homme a été interpellé à quelques

centaines de mètres de la frontière suisse. Au sinistre «jeu» de Dublin, Mikili a donc perdu et doit reculer jusqu'à la case Italie. Mais il est prêt à se battre pour rester en Suisse, où il aimerait terminer sa scolarité.

Les autorités cantonales et fédérales doivent cesser immédiatement les renvois Dublin vers l'Italie en usant de la marge de manœuvre contenue dans la clause de souveraineté que d'autres pays n'hésitent pas à utiliser. Nous demandons que les rescapé-e-s de l'horreur comme Adom et Mikili reçoivent enfin une protection et un droit de séjour en Suisse.

Abraham, 30 ans, a fui le service militaire en Erythrée. En tant que déserteur, il risquait sa peau et s'est réfugié au Soudan, où il s'est marié. Craignant d'être enlevé par des criminels basés dans le désert du Sinaï, il a décidé de reprendre la route. Entre les mains des passeurs, il a connu en Libye un véritable cauchemar: la soif, la faim, le racket, les coups. Emprisonné, il a réussi à s'évader et à traverser la Méditerranée sur un bateau pneumatique où s'entassaient 94 personnes. Arrivé en Italie, Abraham a pu échapper à la police et gagner la Suède avec quatre compatriotes. Tous ont obtenu l'asile sauf lui: les autorités suédoises l'ont soupçonné d'être originaire d'Ethiophe et non d'Erythrée. En Suisse, la détresse d'Abraham n'a pas été davantage écoutée. Aujourd'hui, il est menacé de renvoi en Suède alors qu'il est traumatisé et suivi médicalement pour une dépression. «J'ai subi des violences, mais le corps se cicatrise. Dans la tête, par contre, c'est insurmontable, ce d'autant plus qu'on ne me laisse pas retrouver un équilibre. La nuit, j'ai peur que la police vienne me chercher. Seule la foi me permet de tenir le coup.»

Dinkenesh (prénom d'emprunt), 29 ans, a une longue histoire d'opposante politique dans son pays d'origine, l'Ethiopia, où le parti au pouvoir n'a pas changé depuis 24 ans. Pour avoir fait signer une pétition contre la politique de séparatisme ethnique prônée par le gouvernement, elle est exclue de son école de nurse. Elle milite ensuite au sein d'un parti d'opposition. Dénonçant des fraudes massives, la jeune femme est emprisonnée et rouée de coups. Enceinte, elle perd son bébé. Proche des «9 bloggers», neuf blogueurs et journalistes éthiopiens accusés de terrorisme, et dont huit sont en prison, elle parvient à fuir le pays avec un visa d'affaires pour la Hollande. Comme elle voyage sous le nom de famille de son ex-mari, dont les parents sont des partisans du gouvernement, elle craint que ce dernier ne puisse la forcer à revenir en Ethiopie. A l'aéroport d'Amsterdam, elle prend aussitôt un vol pour la Suisse, où elle est séquestrée et violée par des passeurs. Dinkenesh souffre de syndromes de stress post-traumatiques. «Si je dois partir à nouveau, j'ai peur de perdre le contrôle. Je n'ai plus l'énergie, je ne peux même plus pleurer, je pense parfois à me supprimer. Je n'ai pas de chez-moi.»

Dans l'application des accords de Dublin avec d'autres Etats signataires, les autorités doivent faire preuve de discernement et renoncer à renvoyer comme des cargaisons encombrantes des personnes traumatisées ou malades vers des pays qui leur sont le plus souvent inconnus. Nous demandons aux autorités suisses d'examiner leur demande d'asile et d'octroyer un droit de séjour aux personnes qui, comme Dinkenesh et Abraham, ont besoin de protection.

2) une politique d'hospitalité à l'égard des migrant-e-s fuyant la guerre, la dictature ou la misère.

Le Canton doit renoncer aux renvois inacceptables de personnes originaires de pays en proie à la guerre, à des régimes dictatoriaux ou à de graves crises humanitaires et sociales. Le SEM exerce un pouvoir absolu sur la vie des personnes qui ne peuvent accéder à leurs droits fondamentaux, décidant de leur renvoi vers des pays en crise (Nigéria, Congo-Kinshasa, Sierra Leone, etc) dans une perspective purement

administrative, écartant des aspects existentiels. Nous demandons au Canton de prendre ses responsabilités et de refuser l'exécution de mesures mettant en danger l'intégrité et la liberté des personnes. Il en va du respect du principe de non refoulement ancré dans plusieurs traités internationaux ratifiés par la Suisse! La Convention contre la torture interdit par exemple les renvois vers des pays où sont commises de graves violations des droits humains.

Nous demandons que les personnes et les familles vivant depuis des années dans une précarité insupportable, menacées de renvoi alors qu'elles ont tout fait pour reconstruire leur vie ici, obtiennent un permis humanitaire⁽²⁾. Des hommes et des femmes subissent le régime de l'aide d'urgence depuis dix ans, dans des conditions dégradantes et scandaleuses qui nuisent à leur intégrité, à leur personnalité et à celle de leurs enfants!

Le Refuge est une nécessité pour protéger les requérant-e-s d'asile débouté-e-s contre le risque d'un renvoi vers un pays dans lequel ils et elles n'ont plus aucun lien et où ils et elles craignent pour leur intégrité physique.

Mais ce refuge n'est pas un simple lieu d'accueil, un abri pour des personnes fragilisées. De par son existence publique et sa vocation de lieu de rencontre, il doit permettre de faire connaître à la population vaudoise la situation tragique de personnes vivant avec nous, depuis de nombreuses années ou après de longues tribulations.

C'est enfin le dernier espace qui reste pour faire entendre les revendications des migrant-e-s et faire valoir leurs droits auprès des autorités compétentes.

Nous appelons toutes les personnes solidaires à nous soutenir en signant le présent manifeste et la pétition nationale contre les renvois Dublin!

Collectif R, 8 mars 2015.

1) Les accords de Dublin stipulent que les candidats à l'asile politique doivent déposer leur demande dans le premier pays membre où ils sont arrivés. L'espace Dublin englobe tous les Etats de l'Union européenne.

2) Permis B (art. 14, al. 2 Loi sur l'asile) ou permis F (art. 44, al. 2 Loi sur l'asile, cf. art. 83 Loi sur les étrangers)

Annexe 2 : Chronologie du Collectif R (événements principaux)

20 déc. 2014 - occupation de l'église St-Laurent pendant une journée

8 mars 2015 - entrée et occupation de l'église St-Laurent, avec 6 habitants.
Lancement du Manifeste (www.desobeissons.ch), signé par plus de 3000 personnes.

8 mai 2015 - résolution votée par le Grand Conseil vaudois de demander au Conseil d'Etat de ne plus renvoyer les cas Dublin Italie. Ne sera pas suivie d'effet.

12 mai 2015 - grande manifestation à Lausanne contre les renvois Dublin, plus de 1000 personnes y prennent part

1er juillet 2015 - dernière rencontre avec le Conseil d'Etat. Il en ressort une « pause » dans les renvois jusqu'au 15 septembre 2015.

23-26 novembre 2015 - occupation de l'Université de Lausanne pour 4 jours. Grand écho auprès des étudiants et de certain.e.s professeur.e.s, ainsi que dans la presse.

6 février 2016 - Affichage d'une banderole géante sur la Cathédrale « Stop aux renvois des réfugiés Dublin »

février 2016 - 1ères assignations à résidence

8 mars 2016 - « Un an de lutte vitale », action mur de barbelé sur la place de la Riponne

12 avril 2016 - action lors de la venue du Conseil fédéral à Lausanne ; 12 militant.e.s du Collectif R sont arrêté.e.s

26 avril 2016 - Le Collectif R quitte St-Laurent et s'installe à la chapelle Mon-Gré, accueilli par la paroisse du Sacré-Cœur.

septembre 2016 - perquisitions chez des parrains et marraines du Collectif R

1er octobre 2016 - Manifestation nationale pour le droit d'asile à Lausanne, plus de 3000 personnes y prennent part malgré la pluie.

8 mars 2017 - lancement de l'Appel d'elles, pour la défense des femmes (et enfants)

mai 2017 - Assignations à résidence systématiques des requérant.e.s ayant refusé un plan de vol, entrée des derniers habitants

20 novembre 2017 - remise à la Chancellerie fédérale de l'Appel contre l'application aveugle du règlement Dublin, signé par 200 organisations et 33'000 personnes.

25 novembre 2017 - sortie du dernier habitant et fermeture du refuge de Mon-Gré

20.11.2017

Annexe 3 : Statistiques du Collectif R (Septembre 2015 - fin octobre 2017)

- Nombre de cas traités : 391, soit 514 personnes aidées, dont 20 femmes seules et 50 familles.
 - 123 cas domiciliés au refuge
 - 39 parrainages
- Cas admis dans la procédure nationale : 220 (56 % de tous les cas traités dans les permanences)
 - dont **47** en attente d'une réponse de la part des autorités
 - dont **23** ayant obtenu permis B de réfugié
 - dont **20** ayant obtenu permis F (admission provisoire)
 - dont **21** ayant vu leur demande d'asile refusée
 - et **109** inconnus (plus de contact avec les personnes)

Ces chiffres sont pour l'ensemble de la période, mais il est à relever que l'année 2017 a connu beaucoup moins de succès et de retours en procédure nationale. Elle est marquée par **un nombre de renvois très élevé, un harcèlement et un acharnement croissant du SPOP (service de la population) et des répercussions graves sur les personnes et les familles concernées.**

Pays Dublin		Nombre de cas
1	Italie	183 (54.3%)
2	Allemagne	33 (9.8%)
3	Espagne	26 (7.7%)
4	France	18 (5.3%)
5	Croatie	11 (3.26%)
6	Hongrie	11
7	Autriche	10
8	Bulgarie	8
9	Pays-Bas	7
10	Pologne	5
11	Norvège	4
12	Rép. Tchèque	4
13	Suède	4
14	Roumanie	3
15	Slovaquie	3
16	Belgique	2
17	Malte	2
18	Danemark	1
19	Lituanie	1
20	Slovénie	1
	Inconnus	54
Total des cas		391

Pays d'origine		Nombre de cas
1	Erythrée	108 (34.2%)
2	Afghanistan	45 (14.2%)
3	Irak	24 (7.6%)
4	Sri Lanka	18 (5.7%)
5	Ethiopie	14 (4.4%)
6	Gambie	14
7	Sénégal	11
8	Syrie	10
9	Guinée	8
10	Somalie	8
11	Turquie	7
12	Russie	6
13	Algérie	5
14	Nigeria	5
15	Angola	4
16	Iran	4
17	Mongolie	4
18	Côte d'Ivoire	3
19	Géorgie	3
20	Guinée Conakry	3
21	Guinée-Bissau	3
22	Congo	2
23	Sierra Leone	2
24	Tchéchénie	2
25	Arménie	1
26	Tunisie	1
	Inconnus	76
Total des cas		391